

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Subventions d'investissement en faveur des établissements publics hébergeant des personnes âgées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder des subventions d'investissement en faveur des établissements mentionnés dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacun des établissements la convention correspondante dont le projet est joint en annexe,
- d'approuver les montants des affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense totale d'un montant de 1 166 667 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée